

Département de la Réglementation et de la Régulation des Transports Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier Cellule Transport exceptionnel Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur

Tél: 0032 (0)81 77 24 00 - Mail: <u>te@spw.wallonie.be</u>

facebook: Wallonie infrastructures

Itinéraires pour les transports exceptionnels

31/08/2023

HAUTRAGE: Carrefour N50/N547 (N552): TRAVAUX à partir de ce 4 septembre!

Un chantier visant à aménager un giratoire au carrefour formé par la N50-N547 (accès depuis la N552) débutera ce 4 septembre.

Jusqu'au 30 novembre 2023, sur la N50, à hauteur du carrefour formé avec la N547 :

- la circulation sera maintenue sur une voie par sens.
- en provenance de Saint-Ghislain, la bretelle connectant la N50/route de Wallonie-N50/Grand'Route sera fermée à la circulation. Les transports exceptionnels devront continuer la N552 pour faire demi-tour (éventuellement via la rue des Mouligneaux et la N554 en vérifiant la hauteur libre sous la N552) et rejoindre la N50 par la bretelle de sortie en provenance de Dour.

Les dates et modalités pratiques de la deuxième phase seront communiquées ultérieurement.